**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 JUILLET 2022 à 20 HEURES**

L’an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE dûment convoqué le 1er juillet 2022, s’est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, EDY A, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F

**Avaient donné pouvoir** : TREHOREL V. à BERNARD E., LE MOAL A. à AUFFRET E., PERENNEZ G.à FOULFOIN F.

**Absents excusés** : IVANOV L., BOIN C. et LE POTIER A.

**Secrétaire de séance** : Madame Emma BERNARD est nommée secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers Municipaux : 18

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12

- Nombre de pouvoirs : 3

- Nombre d’absents : 3

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 9 juin 2022 qui est approuvé à l’unanimité.

Monsieur le Maire informe de la démission de Monsieur Régis LANGLOIS de son poste de Conseiller Municipal à compter de ce jour.

L’ordre du jour de la séance est le suivant :

- Salle omnisports : point sur le projet de réhabilitation et présentation du projet city-stade par la société SDU

- Présentation des nouvelles modalités de tenue du Conseil Municipal

- Prêt commune

- Personnel : régime indemnitaire – titularisation d’un agent – embauche des deux agents contractuels

- Bâtiment : matériel de nettoyage pour l’école et la maison des lutins

- Voirie : résultats appel d’offres du groupement de commandes – vente d’un chemin rural

- Service enfance : horaires ouverture accueil périscolaire et accueil de loisirs

- Ecole des Perrières : devis vidéoprojecteur - compte-rendu du Conseil d’école

- Rapport annuel du service d’eau potable

- Feu d’artifice : devis sonorisation

- PLUI : présentation des modifications pour la commune

- Point sur les travaux en cours

- Questions et informations diverses : gaz salle des fêtes – Contrat de Territoire – DSIL chaudière salle des fêtes

1. **SALLE OMNISPORTS**

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

► *Présentation du projet de City-Stade par le SDU*

Arrivée de Monsieur Anthony EDY.

► *Point sur le projet de réhabilitation*

Le 23 juin dernier, la commission sport a continué son étude sur les travaux de réhabilitation de la salle de sports en présence de Madame Nicolas, architecte, et Monsieur Bardin de l’équipe d’ingénierie.

Madame Nicolas a présenté la conception des différents emplacements à l’intérieur de la salle (salle de gym, vestiaires, douches, PMR, sanitaires, gradins, sortie de secours …).

Lors des prochaines commissions, il faudra se pencher sur le problème des infiltrations d’eau ainsi que sur l’isolation thermique. Une discussion sur le décaissage autour de la salle devra aussi être engagée.

D’un point de vue financier, les derniers chiffres de 2019 étaient de 653 000 € HT pour la réhabilitation de la salle et 164 000 € HT pour le décaissement.

Une visite de la salle d’Uzel sera programmée un samedi matin au cours de l’été et avant la prochaine commission sports qui aura lieu le 1er septembre à 20h.

Le calendrier est établi comme suit :

- 1er septembre à 20h : commission sports (budget chiffré)

- 1ère quinzaine d’octobre : commission sports (connaissance de tous les montants y compris du city-stade

- 2ème quinzaine d’octobre : réunion publique

- début novembre : commission sports (avis sur le projet)

- jeudi 10 novembre : validation en Conseil Municipal

- décembre : travail sur les subventions possibles et DETR

Discussion : Brigitte JEGLOT propose que la commission bâtiment soit associée aux réunions de travail. Monsieur le Maire en prend note et il est décidé que le comité de pilotage relatif aux travaux de réhabilitation de la salle de sports sera composé des commissions sports et bâtiments.

1. **PRESENTATION DES NOUVELLES MODALITES DE TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

• Unanimité :

Les délibérations du conseil municipal sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c’est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », les abstentions n’étant pas prises en considération pour l’unanimité.

• Procès-verbal de séance :

 Au 1er juillet 2022, les règles concernant le procès-verbal de la séance, la publicité, la conservation et la diffusion des délibérations des conseils sont modifiées.

► **Contenu du procès-verbal :** à compter du 1er juillet 2022, le procès-verbal document sera rédigé par le conseiller municipal désigné secrétaire de séance et devra contenir :

- la date et l’heure de la séance ;  
- les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance ;  
- le quorum ;  
- l’ordre du jour de la séance ;  
- les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées ;  
- les demandes de scrutin particulier ;  
- le résultat des scrutins précisant, s’agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote ;  
- et la teneur des discussions au cours de la séance.

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance.

Les conseils municipaux sont maîtres de la rédaction du procès-verbal de leurs séances. En ce qui concerne le maire, s’il estime la rédaction incorrecte, il doit soumettre, en sa qualité de président du conseil municipal, l’affaire aux conseillers présents à la séance sans pouvoir modifier lui-même cette rédaction.

**► Publicité du procès-verbal**: dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique sur le site internet de la commune. L’exemplaire original du procès-verbal est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

►**Information du public : affichage de la liste des délibérations**

Dans un délai d’une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est mise en ligne sur le site internet de la commune.

L’affichage de la liste des délibérations, tout comme les mesures de publicité du procès-verbal, n’ont aucun impact sur l’entrée en vigueur des décisions prises.

► **Registres communaux**

Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre. Elles sont signées par le maire et le secrétaire de séance.

Discussion : les élus estiment que le poste de secrétaire de séance est difficile à tenir car il est compliqué de participer à la réunion, de prendre des notes et de les retranscrire.

1. **PRET COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur Anthony BASSET, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

La commission finances s’est réunie le 14 juin dernier afin d’étudier les offres pour un prêt de 225 000 € à faire en 2022.

Quatre établissements bancaires ont été sollicités mais seul le Crédit Agricole a fait une offre :

1. Taux fixe sur 15 ans :

- taux : 1,73 %

- échéances à capital constant

- frais et commissions : 0,15%

- coût total : 29 680,36 €

1. Taux révisable :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Index | Particularités | Echéance | Index | Durée | Marge |
| Euribor 3 mois moyenné  Non flooré | Révision trimestrielle | trimestrielle | -0,388% | 15 ans  20 ans | + 0,65 % soit un taux de 0,262 %  + 0,70% soit un taux de 0,312% |

La commission propose de retenir la proposition à taux révisable sur 15 ans.

Toutefois, les conditions ont changé depuis le 14 juin et le Crédit Agricole fait la proposition suivante :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Index | Particularités | Echéance | Index | Durée | Marge |
| Euribor 3 mois moyenné  Non flooré | Révision trimestrielle | trimestrielle | -0,243% | 15 ans | + 0,91 % soit un taux de 0,667% |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient, à l’unanimité, la proposition du Crédit Agricole pour un prêt de 225 000 € à taux variable sur 15 ans.

**4-PERSONNEL**

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire et Emma BERNARD, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

1. *Régime indemnitaire*

Suite à la réunion de Maire-Adjoints du 31 Mai et à la commission personnel du 4 juin, la**proposition suivante est faite :** -augmentation  de 50 € net par mois  pour la DGS, la responsable du service enfance, la responsable du service restauration scolaire et l’agent de maitrise principal des services techniques.

Augmentation de 30€ net par mois pour l’adjoint technique principal 2ème classe secondant la responsable du service enfance et 20 € net par mois pour les autres agents titulaires.

- entretiens annuels individuels en novembre

- attribution éventuelle de CIA sur le salaire de Décembre

Soit une enveloppe de 1 400 € sur 4 mois (350 € par mois). Le reste sera distribué partiellement ou totalement sous forme  de CIA après les entretiens individuels annuels de Novembre. (Montant maximum de 3600 €). **Sur une année, cela fait : 350 x 12 =  4 200 €  d’augmentation.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve ces propositions et décide leur mise en place au 1er septembre 2022.

1. *Titularisation d’un agent*

Monsieur le Maire rappelle que Madame Céline Brazy est un CDD depuis le 14 octobre 2020. Elle travaille à l’accueil périscolaire le matin, le soir ainsi que le mercredi après-midi et à la cantine le midi. Elle effectue 19h30 par semaine soit 16h annualisé.

Son emploi étant permanent et nécessaire pour le bon fonctionnement du service, la commission personnel propose de la nommer stagiaire sur le grade d’adjoint technique territorial à compter du 14 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l’unanimité et décide la création d’un poste d’adjoint technique territorial à compter du 14 octobre 2022.

1. *Embauche de deux agents contractuels*

• Suite aux entretiens d’embauche pour le poste d’agent polyvalent (accueil périscolaire, accueil de loisirs, cantine, entretien des locaux), la candidature de Camille Léauté a été retenue. Elle intégrera les services de la commune à compter du 1er septembre 2022 pour une année. Sa rémunération s'effectuera sur la base de l'indice brut 354 avec une DHS de 32h30.

• Pauline Martin, AVS à l’école Ste-Jeanne d’Arc, effectuait 1h30 chaque midi à la cantine. Quittant son poste, sa remplaçante à l’école, Stéphanie Oshowski, a accepté de la remplacer à la cantine.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte de lui faire un contrat du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023 à raison de 1h30 par jour d’école. Sa rémunération s'effectuera sur la base de l'indice brut 354 au prorata des heures effectuées. Elle bénéficiera des congés payés.

**5-BATIMENT : MATERIEL DE NETTOYAGE POUR L’ECOLE ET LA MAISON DES LUTINS**

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Nathalie Guillaume et Gérard Mathécade se sont rendus aux portes chez Flageul Hygiène afin d’avoir des renseignements sur les chariots de lavage pour l’école et la Maison des Lutins. Un nouveau chariot est nécessaire à l’école suite à la réorganisation du service (2 personnes au lieu de trois). Le chariot actuel de la Maison des Lutins va passer à la salle Kergohy, il est proposé d’anticiper l’achat d’un chariot plus adapté pour l’agrandissement du bâtiment.

Le prix proposé par cette société est de 257 € HT l’unité.

De plus, 2 balais ergonomiques pourraient être achetés pour 52,59 € HT l’unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, ce devis. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

**6- VOIRIE**

1. *Résultats appel d’offres programme voirie 2022*

Rapporteur : Monsieur Maurice TILLY, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Par délibération du 18 novembre 2021, le Conseil Municipal a accepté d’adhérer au groupement de commandes de Loudéac Communauté Bretagne Centre pour le programme voirie 2022.

Après ouverture des plis, LCBC a retenu l’entreprise EUROVIA. Le programme est le suivant:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **TRANCHE FERME** | Route | Estimatif | Prix Eurovia |
|  | Saint-Just | 5 642,00 € HT | 5 928,90 € HT |
|  | Les Isles | 33 967,50 € HT | 38 130,70€ HT |
|  | Total | 39 609,50 € HT | 44 059,90 € HT  Soit 52 871,88 € |

La somme de 48 000 € avait été prévue au budget.

Discussion : Sylvie DORE souhaite savoir quel tronçon de route sera fait à Saint-Just.

Frédéric FOULFOIN souhaite savoir si l’entreprise EUROVIA interviendra sur les malfaçons constatées en 2020.

Maurice Tilly informe qu’aucune réception de travaux n’est faite avec LCBC et que le suivi de chantier est donc compliqué à gérer.

1. *Vente d’un chemin rural CR 23*

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Rappel de la loi : l’article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime dit « lorsqu’un chemin cesse d’être affecté à l’usage du public, la vente peut être faite après enquête par le conseil municipal. »

Ainsi, si la commune décide de céder le terrain sur lequel se situe le chemin :

- le chemin devra, en pratique, ne plus être affecté à l’usage du public   
 - le Maire devra faire effectuer une enquête préalable.

Gérard Mathécade a été contacté par Jean-Yves Robin (exploitant agricole de la parcelle jouxtant le chemin) et par Christian Robin (son cousin qui possède un abri en PVC en haut du chemin). Ces derniers souhaitent acquérir ce chemin car il ne dessert que la parcelle de Jean-Yves Robin, qui fait l’entretien depuis des années car personne n’y passe plus. De l’autre côté de ce chemin, la parcelle appartient à Julien Jégard mais son champ a une autre entrée. Ce dernier est d’accord pour la cession à Messieurs Robin et va délivrer une attestation comme quoi il n’a pas l’utilité de ce chemin.

Aussi, il est proposé de le céder à l’euro symbolique avec les frais de bornage et notariés à la charge des acquéreurs.

Toutefois, avant cette vente, comme c’est un chemin rural, il faut une enquête publique. Il est proposé de l’ouvrir du 15 au 30 septembre 2022, le registre sera en mairie et Karine Foulfoin sera nommée commissaire-enquêteur. Un avis sera inséré dans les journaux pour avertir la population.

Un arrêté sera rédigé et affiché sur place avant et durant la durée de l’enquête publique.

Discussion : Frédéric FOULFOIN s’interroge sur l’éventuel abattage des arbres sur les deux talus. Gérard MATHECADE précisera aux acquéreurs que tout abattage est soumis à autorisation par LCBC.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment l’article L161-10,

U le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l’enquête publique préalable à l’aliénation, à l’ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3,

VU le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10,

Considérant que le chemin rural, sis à Kergohy, n’est plus utilisé par le public. Ce chemin est une voie de liaison devenue inutile car elle ne dessert que des parcelles agricoles appartenant à la même personne.

Considérant l’offre faite par Messieurs Jean-Yves ROBIN et Christian ROBIN d’acquérir ledit chemin.

Compte-tenu de l’affectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l’intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l’article L.161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, qui autorise la vente du chemin rural lorsqu’il cesse d’être affecté à l’usage du public.

Considérant, par suite, qu’une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la voirie routière.

* **CONSTATE** la désaffection du chemin rural
* **DECIDE** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l’article L.161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Et, pour ce faire, invite Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet. Madame Karine Foulfoin sera nommée commissaire enquêteur.

* **ACCEPTE** de vendre ce chemin à l’euro symbolique
* **DECIDE** que les frais de géomètre et de notaires seront à la charge des acquéreurs

**7- SERVICE ENFANCE : HORAIRES OUVERTURE ACCUEIL DE LOISIRS ET ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait donné le résultat des effectifs à l’accueil périscolaire suite à l’ouverture à 7h20. Ces données ne devaient pas donner lieu à un vote mais il s’agissait juste d’une information.

Trois nouvelles données doivent être portées à la connaissance des élus : le coût annuel relatif à cette ouverture supplémentaire de 10 minutes par jour serait d’environ 1 600 € en charge de personnel en plus des frais courants des locaux, peu d’enfants sont concernés (7 enfants sur les 23 jours d’essai) et les personnes qui ont demandé l’ouverture supplémentaire n’ont pas amené leurs enfants.

Aussi, il est proposé d’annuler la délibération du 9 juin dernier par laquelle le Conseil acceptait une ouverture à 7h20.

Discussion : Evelyne AUFFRET dit qu’une famille avec deux enfants sera intéressée à partir de janvier 2023. Brigitte JEGLOT pense que l’horaire proposé ne correspond pas aux besoins des parents et qu’il faudrait plutôt proposer 7h15. Cette dernière et Sylvie DORE estiment que les éléments financiers ne se justifient pas face aux dépenses importantes qui seront engendrées par les travaux de la salle de sports et du city-stade. Anthony BASSET précise qu’il s’agit aussi d’une difficulté de planning et d’organisation au niveau du personnel.

Le résultat du vote est le suivant :

- pour une ouverture à 7h30 : 9 voix (G.Adelis, G.Mathécade, F.Foulfoin, G.Pérennez, S.Ollitrault, V.Tréhorel, E.Bernard, M.Tilly et A. Basset)

- pour une ouverture à 7h20 : 3 voix (B.Jéglot, S.Doré et A.Edy)

- abstention : 3 voix (E.Auffret, A.Le Moal et I. Rolland)

La délibération n°2022-08-07 est annulée.

**8-ECOLE DES PERRIERES**

Rapporteur : Madame Emma BERNARD, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

1. *Devis vidéoprojecteur*

Le vidéoprojecteur de la classe des CM ne fonctionnant plus, deux devis pour du matériel neuf ont été demandés :

- La Puce Informatique : 1 308,33 € HT

- Micro C : 1 545 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient le devis de La Puce Informatique d’un montant de 1 308,33 HT.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. *Compte-rendu du Conseil d’école*  :

Monsieur le Maire et Emma Bernard ont assisté au conseil d’école le 20 juin dernier.

- effectifs : 116 élèves

TPS : 10 PS : 10

MS : 16 GS : 9

CP : 15 CE1 : 13

CE2 : 13 CM 1 : 13

CM2 : 17

- projets pédagogiques :

CE2/CM1/CM2 : classe découverte zoo de Branféré du 25 au 27 avril

CP/CE2/CM2 : sortie accrobranche et randonnée lac de Guerlédan

Maternelle/CE1 : animation autour de la nature et des petites bêtes avec l’association Identi’Terre

Maternelles : spectacle de danse au Palais des congrès – sortie découverte au bord de mer

- effectifs rentrée septembre 2022 : 110 élèves

TPS : 8 PS : 12

MS : 10 GS : 16

CP : 10 CE1 : 14

CE2 : 15 CM 1 : 10

CM2 : 15

Les classes seront les suivantes :

PS-MS : 18 élèves + 8TPS en cours d’année avec Cécile Mahec

MS-GS : 20 élèves avec Anne-Marine Revaud

CP-CE1 : 20 élèves avec Valérie Gorin

CE1- CE2 : 19 élèves avec Nathalie Marouzé

CM : 25 élèves avec Charline Péru

- remarques :

Cycle natation du 17/5 au 26/6/2023

Visite de la DDEN : plan d’évacuation à actualiser, problème d’odeur d’urine dans les toilettes, poubelles à mettre dans les toilettes

Travaux demandés : ravalement de la façade, isolation classe maternelle, installation d’un film isolant sur les fenêtres des classes du bas

Demande installation d’un sens interdit dans la rue qui remonte de la cantine vers l’école et un sens unique pour la route qui descend vers l’étang.

Demande d’achat d’un répétiteur et d’une borne Wifi dans la classe modulaire.

**9- RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D’EAU POTABLE DU SIAEP LA MOTTE-TREVE**

Rapporteur : Monsieur Maurice TILLY, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’eau potable a été validé par le Comité Syndical du SIAEP.

■ 3 800 habitants dépendent directement du service. Pour l'année 2021, le SIAEP distribue l’eau à

1 853 abonnés (1 083 pour La Motte et 772 pour Trévé), soit une hausse de 0,71% par rapport à 2020.

■ La société VEOLIA a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

■ Les ressources propres (prélèvement les Écoupées à La Motte) enregistrent une production de

113 742 m³ (131 665 m³ en 2020 soit une baisse de 13,61%) et les importations d'eau ont enregistré une hausse de 9,70% avec une importation de 209 278 m³ (190 769 m³ en 2021). Elles proviennent du Syndicat d’Hilvern pour 937 m³, Syndicat du Lié pour 16 582 m³, commune de Plouguenast-Langast pour 14 709 m³ et du Syndicat Mixte de Kerné-Uhel pour 177 050 m³.

Les exportations ont baissé de 51,57% en 2021 soit 36 773 m³ (24 262 m³ en 2020) : 16 846 m³ à la commune de Plouguenast-Langast et 19 927 m³ au Syndicat du Lié.

■ En 2021, les abonnés domestiques ont consommé 236 451 m³ soit 170 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 19 990 m³ soit un total de 256 441 m³ (soit une baisse de 0 07% par rapport à 2020).

Le rendement du réseau était de 91,9 % en 2021 (88 % en 2020).

■ Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera 346,75 € en 2022 soit en moyenne 2,89 €/m3, soit une augmentation de 1,55 % par rapport à 2021.

Sur ce montant, 34% reviennent à l’exploitant pour l’entretien et le fonctionnement, 47% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s’élèvent à 19%.

■ L’encours de la dette est de 1 234 166,87 € avec un montant de remboursement de 101 137,05 €. Les amortissements sont de 135 320,50 €.

■ Les travaux engagés en 2021 sont les suivants :

- maitrise d’œuvre pour extension de réseaux sur lotissements : 6 600 €

- travaux extension de réseaux – lotissements de Trévé et La Motte : 111 000 €

- travaux de chloration à la station des Ecoupées : 5 000 €

- extériorisation des compteurs cité Paul Le Maitre : 12 480 €

- travaux alimentation en eau potable résidence du Puits à Trévé : 13 776 €

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

**10- FEU D’ARTIFICE : DEVIS SONORISATION**

Rapporteur : Madame Emma BERNARD, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Le devis de la Méga Watt pour la sonorisation du 16 juillet avant et après le feu d’artifice est de 500 € TTC.

Discussion : Gérard MATHECADE pense qu’il faut préciser sur le devis que la prestation aura lieu sous réserve d’un arrêté préfectoral portant sur les annulations de feux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient, à l’unanimité, le devis de la Mégat Watt d’un montant de 500 € pour la sonorisation de la soirée festive du 16 juillet 2022.

**11- PLUI : PRESENTATION DES MODIFICATIONS POUR LA COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

LCBC a lancé l’année dernière une procédure de modification du PLUI-H qui a été approuvée le 9 Mars 2021.

Une Commission s’est réunie à 2 reprises les 16 et 28 Juin pour examiner les différents points à l’ordre du jour composée d’élus (Gildas Adelis, Frédéric Foulfoin, Gérard Mathécade, Anthony Basset, Brigitte Jéglot et Joseph Collet).

Seule la rubrique « Ajouter ou supprimer une prescription graphique »  a subi des évolutions.

**1 Emplacements réservés**

\_ A supprimer les parcelles AA 76 et AA 144 acquises par la commune pour agrandir la garderie- accueil de loisirs et créer un bassin d’orage.

\_ A ajouter la parcelle AA 148 : cette parcelle située à proximité de la salle de Kergohy pourra servir d’une part à agrandir la voie d’accès à cette salle située au pignon du local du Club des jeunes , d’autre part , à offrir des places de parking supplémentaires et enfin à installer quelques jeux pour les enfants compte tenu que des réunions de famille ont lieu fréquemment dans cette salle .

La partie non constructible pourra rester en l’état ou être plantée avec des essences restant à définir.

**2 Changement de destination**

La liste remise à jour est complétée par un tableau récapitulatif des ajouts et suppressions. Sur cette liste, certains bâtiments étaient déjà étoilés, d’autres pourront être étoilés (en attente de la validation par le service urbanisme) et le reste a été supprimé par LCBC.

Madame Sophie OLLITRAULT quitte la séance.

**12- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- *extension Maison des Lutins*:

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Les travaux ont débuté, les longrines ont été coulées, le sous-bassement est pratiquement terminés. Cette semaine, l’entreprise Lelièvre casse le mur du bureau et l’enlève, la dalle de la partie extérieure commencera la semaine prochaine. Le muret fait par Pascal devra être effectué avant septembre.

De plus, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la CAF pour l’acquisition de mobilier, de matériel pédagogique et informatique ainsi qu’une partie du lot menuiserie et placards extérieurs. La subvention attendue sera d’environ 15 000 € pour une dépense de 30 000 € HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

- *résidence des Trois Chênes*

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Les travaux sont terminés, les lots sont mis en vente et les permis peuvent être déposés.

La commune a reçu une demande d’un particulier qui souhaite acheter un lot pour y construire deux maisons pour faire de la location. Il souhaite faire deux entrées. Or, sur le plan d’aménagement, une seule entrée est prévue. Pour répondre à sa demande, le plan d’aménagement doit être modifié. Cette modification ne peut être faite que par le cabinet Nicolas et a un coût.

Après renseignements pris auprès de LCBC, le Conseil Municipal peut demander à ce particulier de prendre intégralement cette dépense à sa charge car la modification ne concerne que son terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que ces frais seront à la charge des acquéreurs.

**13- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

► éoliennes : suite à une visite de chantier, Christophe BIGER, Directeur Projets Construction de P&T Technologie SAS, nous a donné quelques informations sur les prochaines étapes attendues concernant le Parc Eolien.

- Montage des éoliennes en cours : 2 éoliennes montées à ce jour, la troisième (E4) en travaux et terminée en cette fin de semaine.

- Fin du montage mécanique de toutes les éoliennes attendue pour le début du mois d’août.

- Mise en service pour soutirage/consommation des postes de livraison par Enedis fin juillet

- Travaux de câblage (et autres) à l’intérieur des éoliennes sur les mois de juillet, août et début septembre

 - Premiers tests de mise en service des éoliennes début/mi-août

 - Mise en service progressive de toutes les éoliennes sur les mois d’août et septembre

 - Remise en état du parc à partir de septembre

**-** Une autre visite est prévue pour les personnes intéressées le Mercredi 27/07 matin.

► gaz de la salle des fêtes : la citerne de la salle des fêtes sera enlevée début septembre. Il reste environ 50% de gaz mais Primagaz ne fait aucun remboursement. Le Conseil émet un avis favorable que ce gaz soit transvidé dans la citerne des Gênets d’Or.

► Contrat de Territoire : une enveloppe de 191 408 € a été attribuée à la commune pour le contrat de territoire 2022-2027. Une délibération sera à prendre en septembre pour sa répartition entre les différents projets.

► DSIL chaudière salle des fêtes : la Préfecture nous a fait savoir que la somme de 27 574 € a été attribuée à la commune pour le remplacement de la chaudière. Ce point sera à étudier à la rentrée de septembre.

► demande de Monsieur Guedj au Pont du Bien : son garage et sa maison sont séparés par une route et son garage n’est pas alimenté en électricité. Il souhaite faire des travaux de raccordement en faisant une tranchée dans la route. Après renseignements pris auprès de Vincent Tréhorel, il faut que ces travaux soient faits par une entreprise qui devra faire une DICT auprès des services concernés, une autorisation de voirie sera à demander à la mairie. Il lui sera demandé de remettre la route en l’état. LCBC devra être consulté avant les travaux.

► marché au Fil de l’Eau : bilan

► facturation heures de ménage à la salle des fêtes suite à la location du 2 juillet : l’association du Club des Jeunes a loué la salle et deux heures de ménage supplémentaires ont dû être faites par l’agent communal. Après discussion, aucune heure de ménage ne sera facturée à l’association mais le bureau sera convoqué par Monsieur le Maire et Gérard MATHECADE pour faire une mise au point.